

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2020

Date de convocation 30
septembre 2020
Nombre de Membres en
exercice : 13
Nombre de Présents : 10
Nombre de Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 12

2020-021

L'an deux mille vingt, le vingt trois octobre à neuf heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du trente septembre deux mille vingt, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, M. David CORDEIRO, M. François de BELIZAL, M. Fabien GENET, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Stéphane HUET, M. Christian LAVENIR, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Denis PROST, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS, ABSENTS OU EXCUSES :

M. André ACCARY donne pouvoir à Jean-Marc NESME,
M. Bernard LABROSSE à Dominique LOTTE
Mme Edith GUEUGNEAU excusée

Demandes de subventions pour la Gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales (GPECT) 2021 et 2022

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Depuis 3 ans, la Direccte et la Région Bourgogne Franche-Comté ont financé une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT), portée par le PETR du Pays Charolais-Brionnais.

La démarche donne satisfaction aux acteurs emploi/formation du Charolais-Brionnais (élus, entreprises, organismes de formation, branches professionnelles, consulaires...) et aux financeurs.

Compte tenu de la dynamique engagée et du bilan positif qui en a été fait lors du COPIL du 3 juillet 2020, les parties prenantes souhaitent poursuivre la mission et les actions engagées pour 2 années, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

La convention en cours prenant fin au 30 novembre 2020, il convient de déposer une demande de subvention pour les années 2021 et 2022 auprès de la DIRECCTE et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté selon le plan de financement suivant

Année	Dépenses	Recettes		
		CRBFC	DIRECCTE	Auto-Fi
2021	88 070.00 €	35 000.00 €	35 000.00 €	18 070.00 €
2022	73 100.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	23 100.00 €
Totaux	161 170.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €	41 170.00 €
		161 170.00 €		

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DIRECCTE) et Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour accompagner cette mission, faire toutes démarches liées et signer les documents correspondants.

Fait à Paray le Monial, le 23 octobre 2020



Le Président,
Jean-Marc NESME

M NESME